



Note d'information n°1

Commission de Développement et d'Evolution des Structures du Rugby.

Suite aux reports de plusieurs réunions à Agen et Lyon concernant les bassins de formation et les regroupements d'association, nous avons eu une réunion à Paris le 05 juillet où Alain DOUCET, nous a fait part des nouvelles orientations prévues pour ce qui est désormais appelés les "rassemblements d'équipes de jeunes" à partir de la saison 2008/2009. Cette première note d'information a pour objectif de faire la synthèse de nos travaux lors de cette dernière réunion.

1-La désignation de notre commission, « Développement et Evolution des structures du rugby » sera remplacée par Commission Nationale des Rassemblements.

2-Les responsables de secteurs sont inchangés, mais en plus de leurs fonctions sur les secteurs, une attribution dans la commission fédérale leur est attribuée.

-Gérard FRANCE secrétaire de la commission et responsable par intérim

-Jean-Louis LLANTA responsable de l'environnement informatique en relation avec la direction de l'informatique de la FFR.

-Jean-Louis DREYER responsable de la rédaction des argumentaires et du projet de convention

-Michel DOUMERGUE responsable du développement des supports de communication.

-André MAURY et René LABIT adjoints aux divers responsables.

3-La notion de "Bassin de formation" est inchangée. C'est une notion forte qui doit demeurer pour correspondre à la volonté du pouvoir politique et des diverses institutions. Elle doit être en adéquation avec le découpage des Communautés de Communes, d'agglomération et celui des Pays, réalisé par les Conseils Généraux dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces nouveaux territoires intermédiaires exercent de plus en plus leur compétence en matière de gestion du parc d'équipements sportifs et de subventions à la pratique sportive.

4-L'évolution la plus notable qui fait office de nouveauté concerne le nombre d'équipes qui composent le rassemblement. Désormais, ce nombre doit correspondre à la somme des diverses obligations fédérales des équipes engagées dans le rassemblement. Cette évolution fait suite aux difficultés, voire impossibilité de contrôle des 7 joueurs pratiquants ou participants dans les regroupements.

Prenons l'exemple d'un rassemblement composé d'une association jouant en 1DF, une en 2DF et 3 en championnats territoriaux. Les obligations fédérales sont les suivantes, en nombre d'équipes et donc nombre de joueurs au minimum : (Attention, il y a de nouvelles possibilités d'échapper à ces obligations avec la présentation d'une équipe féminine à VII, XII ou XV !!!)

EDR (Ecole de rugby), 50 pour la 1DF, 30 pour la 2DF et 15 pour chacune des équipes territoriales

- pour la 1DF, une équipe en Balandrade ou Crabos = 19 joueurs + 1 équipe moins de 17 ans à XV

- pour la 2DF une équipe en Phliponeau + une équipe moins de 17 ans à XV

- pour les clubs de séries territoriales (excepté Honneur : moins de 17 ans à XII ou à XV ou moins de 19 ans à XII ou à XV), pas d'obligations excepté la présentation d'une école de rugby à 15 joueurs

Le rassemblement de ces 5 associations peut permettre de remplir les obligations fédérales si un total de 4 équipes de jeunes est constitué au titre des obligations du rassemblement.

5 – Par contre, une équipe du rassemblement ne doit pas être déclarée en situation de forfait général (3 forfaits simples). En effet, le forfait général d'une équipe de jeunes d'un des clubs composant le rassemblement, que celle-ci soit ou non constituée de licenciés des clubs la composant, entraînera l'application des mesures d'extension prévues à l'article 342 des règlements généraux, à l'ensemble des clubs (pour mémoire, non participation à la phase finale du championnat de France pour les clubs de Fédérale 1, malus de 5 points à l'équipe senior pour les clubs de 2DF, ici dans l'exemple présent)

6-La notion de rassemblement entre clubs de même niveau n'apparaît plus.

7-Nous avons également demandé que le règlement dans le cadre de la labellisation pour les clubs de fédérale 1, ne soit pas bonifié par la création d'une équipe en leur nom mais par la création d'une nouvelle équipe au sein du rassemblement. Cette mesure nous semble nécessaire pour renforcer l'esprit de solidarité de l'ensemble des clubs du rassemblement.

8-Nous sommes en cours de rédaction de deux documents qui vous seront destinés ainsi qu'aux présidents et secrétaires généraux. L'argumentaire établira les raisons qui ont conduit à réformer les regroupements et indiquera les grandes lignes du projet des rassemblements des équipes de jeunes. La "Convention" actera les diverses obligations des clubs du rassemblement et pourra servir de convention modèle pour les futurs rassemblements.

9-Le mercredi 5 septembre, l'ensemble des responsables chargés des regroupements dans les comités territoriaux seront invités à une réunion d'information et de démonstration informatique en présence de Jean-Louis LLANTA et de Frédéric FAGE. Cette réunion aura pour objet de réparer les innombrables erreurs et incohérences liées à la mise en place des regroupements sous Ovale-e, erreurs qui menacent tout enregistrement des clubs sur le serveur Ovale-e dans le futur immédiat

10-Nous travaillons également sur la conception d'un support commun à l'ensemble des secteurs, pour faire une large communication en février et mars 2008, sur Paris, Nantes, Agen, Pau, Narbonne, Avignon et Lyon.

Pour ce travail préparatoire, chaque responsable de comité, doit faire une projection sur le passage des regroupements aux rassemblements (s'il y a lieu de créer des rassemblements !!). Il faut prendre dans chaque "Bassin de formation" le regroupement et simuler avec les obligations fédérales des clubs qui le composent en fonction du nombre d'équipes et des effectifs.

Merci de retourner à chaque responsable de secteur vos éléments dès que possible. Ces données nous permettront de les intégrer aux supports de présentation.

Pour conclure, je précise que nous devons communiquer, faire partager notre vision, expliquer la stratégie fédérale, expliciter la démarche afin de leur donner un sens et que chacun puisse se les approprier.

Communiquer c'est aussi et surtout savoir faire remonter les informations. Sans s'exonérer de les traiter au plus juste niveau, il faut que les préoccupations du terrain remontent pour que nous

08/10/2007

puissions vous apporter notre aide. C'est par cette double communication ascendante et descendante que nous progresserons et éviterons un manque de cohérence par rapport à nos actions.

Maintenons cette détermination et ce souci de communication dans toutes nos démarches.

Par avance merci de votre implication dans la réussite de ce projet que nous devons considérer comme une évolution.

Amicalement

Michel Doumergue
Responsable du Secteur Sud Ouest
06.21.66.27.38

Copies : Alain DOUCET, l'ensemble des membres de la commission, pour diffusion auprès des Présidents des Comités Territoriaux, Départementaux et responsable de notre commission dans les Comités, la DTN, AP2S (Frédéric FAGE).